et au développement des relations commerciales de la Belgique avec la Turquie et l'Egypte. Il faut espérer que M. Testa pourra, dans sa nouvelle position, continuer à rendre des services au commerce du pays.»

— Par suite de la continuation du choléra à Constantinople, le conseil de Santé de Malte a augmenté les jours de quarantaine pour les provenances de cette capitale et des autres villes du Levant.

Les bâtiments de guerre venant de Constantinople et ayant à bord un malade, feront une quarantaine de douze jours, sept desquels devront être passés dans le port, quand même le navire aurait mis moins de cinq jours dans sa traversée.

Les bâtiments marchands feront une quarantaine de quinze jours, neuf desquels devront être passés dans le port, même de 5 jours.

Les marchandises susceptibles seront débarquées au lazaret et soumises à quinze jours de quarantaine.

Les passagers feront le même nombre de jours de contumace que les bâtiments avec lesquels ils seront arrivés.

Les navires avec patente nette venant des ports ottomans qui sont en libre pratique avec Constantinople, subiront, quelle que soit la longueur de leur traversée, une quarantaine de sept jours.

— La distribution des prix aux écoles des Frères de la Doctrine Chrétienne a eu lieu, hier dimanche, en présence de Mgr Hillereau, archevêque de Péra, et d'un grand concours de monde.

— Par suite des mesures prises par le gouvernement dans l'intérêt de la santé publique, les fruits verts et les légumes malsains mis en vente dans les marchés de la capitale, sont saisis et jetés à la mer.

— On nous écrit de Téhéran que, sur la demande du lieutenant-colonel Farrant, le gouvernement du Chah de Perse vient d'interdire, par le golfe Persique, le trafic des esclaves, ce qui équivaut à l'abolition de ce commerce, puisque le golfe Persique est la seule voie par laquelle il puisse se faire.

— Les journaux de Malte annoncent que le bateau à vapeur *Ariel*, de la compagnie Peninsulaire et Orientale, échoué sur un banc de sable près de Livourne, il y a quelque temps, est entièrement perdu. Toutes les tentatives de sauvetage ont été inutiles.

— On lit dans les journaux français :

« M. Dano va partir pour Téhéran, où il occupera, sous M. de Sartiges, les fonctions de secrétaire de légation. M. Dano doit emporter un mémorandum adressé au Chah de Perse, dans lequel on notifie officiellement à ce prince l'avènement de la République Française. »

— On nous écrit de Scala-Nova, le 15 juillet :

« Yanacki Kiritzakki avait, depuis longtemps, établi sa demeure dans une caverne située sur une colline peu éloignée de Scala-Nova. Notre cannibale, car c'en est un, comptait déjà la soixantaine, il est grec de religion. Devenu veuf, il lui était resté une fille qu'il essaya un jour de violer. Depuis ce moment, il commença à donner des signes évidens de folie, et Dieu l'abandonna à lui-même, que ce misérable ne voulut plus rester parmi les hommes, et qu'errant de montagnes en montagnes, il finit par s'établir dans la caverne dont je viens de vous parler, mûrissant sa folie la cruauté à plus extrême.

« A peu de distance de repaire de Kiritzakki, sous le chaume d'une misérable cabane, vivait un vieillard préposé à la garde de quelques terres appartenant à un des habitans de Scala-Nova. Hier matin, ce dernier étant allé visiter son immeuble, n'y trouva pas le gardien; il l'appelle, il le cherche long-temps mais en vain; il se rend à sa couche, et il le trouve étendu, noyé dans son sang. En examine le cadavre, et il le trouve couvert d'horribles mutilations qui démontrent clairement que le mort du malheureux vieillard n'est pas le produit d'un simple meurtre, mais de quelque chose plus cruel encore. La tête détachée du tronc n'existait plus, et l'on ne pouvait se rendre compte de sa disparition. Qu'est-elle devenue? Le poitrine et le ventre du cadavre étaient ouverts et l'on en avait arraché les poumons, le foie et le cœur. Ne pouvant résister davantage à l'horreur du spectacle qu'il avait sous les yeux, le propriétaire des terres confiées à la malheureuse victime, retourna en toute hâte à la ville et fit le rapport de tout ce qu'il avait vu, à la police de Scala-Nova. Celle-ci se mit bien vite en campagne, et dans le cours de ses actives recherches, elle vint à passer devant la caverne habitée par Kiritzakki. Celui-ci était assis à l'entrée de son repaire; ses vêtemens et ses mains étaient couverts de sang. Dans un des coins du repaire, on voyait la tête, le foie et les poumons de sa victime, et même dizaine d'œufs. Le cœur seulement manquait.....

« Aux interrogations qui lui furent faites, Kiritzakki répondit : « C'est ainsi que j'gis » envers l'espèce humaine.... j'en mange ce » qu'elle me paraît offrir de plus délicat.... » j'en bois le sang avec délices... Le cœur de » ma victime, qui palpitait il y a quelques » heures à peine, bien cuit sur la braise, m'a » servi de rôti à mon souper de la nuit der- » nière... les membres que vous voyez, compo- » seront mon dîner, leur bouillon me donnera » une excellente soupe, et du leur chair mê- » lée avec des oeufs, j'obtiendrai une sauce » des plus savoureuses ! »

« Après avoir fait une petite résistance, notre cannibale se laissa enchaîner par les gendarmes et fut conduit devant le gouverneur de Scala-Nova auquel il répéta avec une violence féroce les paroles que je viens de rapporter plus haut. Ce monstre a été envoyé ce matin à Smyrne, où il sera jugé conformément aux lois. »

— On nous écrit de Mételin le 19 juillet :

« Un fait affreux s'est accompli hier dans le village d'Allons, à une lieue de distance de Mételin. Il était trois heures de l'après-midi, lorsque le feu se manifesta dans une maison. Les voisins accoururent en toute hâte, enfoncèrent la porte de la maison, mais que virent-ils? Deux personnes, une femme et son fils que le feu avait dévorés à moitié. Tout secours était d'ailleurs inutile, car les deux victimes avaient déjà subi le supplice de la mort, avant d'être livrées aux flammes.

« Instruit de cet événement, Salih bey s'empressa de prendre toutes les informations nécessaires, et ne tarda pas à découvrir l'auteur de l'abominable forfait, dans la personne du gendre de la femme si cruellement assassinée.

« Demain, le conseil municipal de Mételin fera subir un sévère interrogatoire au meurtrier présumé. Toute la population est impatiente de connaître quelles mesures prendra le gouvernement à l'égard d'un homme coupable d'un crime dont on entend parler pour la première fois, dans cette île.

« Au demeurant, le pays est tranquille.

« Les affaires commerciales sont nulles. Quant à la prochaine récolte d'olives, elle se présente sous des apparences plutôt bonnes. »

— Ces jours derniers, un événement aussi terrible qu'inattendu a jeté la consternation parmi les habitans de Buyukdéré. Le directeur de l'*Hôtel de l'Empire Ottoman*, M. Steger, plus généralement connu sous le nom de Lapierre, suisse piémontais, était occupé à nettoyer une paire de pistolets de tir, lorsque garnissant de sa capsule l'une de ces armes qu'il croyait vide, il fit feu au moment même où, par le plus malheureux des hasards, M. Steger, fils de son propriétaire, suisse, se trouva devant lui. Le pistolet n'était que trop chargé, car une balle alla frapper au cœur M. Steger qui tomba et fut recueilli par une personne nommée à la fatale explosion et entre les bras de laquelle il expira presqu'instantanément.

A cette affreuse nouvelle, quelques uns des nombreux amis de M. Steger se rendirent en toute hâte à Buyukdéré et firent transporter à Péra le cadavre de la victime d'un déplorable accident.

Avant-hier, l'infortuné M. Steger a été conduit au champ de repos par un convoi aussi nombreux que profondément recueilli. La douleur était peinte sur tous les visages, elle se pressait dans tous les cœurs. M. Steger emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu. Né à Mogel-berg, petite ville du canton de Saint-Gall, il était âgé de 25 ans.

— Vendredi, à 9 heures du soir, une tentative d'incendie a eu lieu rue *Linardi*, dans la maison d'un des employés de la légation de Russie. Par un hasard providentiel, les voisins ont pu se saisir à temps des matières incendiaires qu'un malfaiteur avait placées dans l'intérieur de deux cheminées, lorsque, par le vent qui régnait, c'en était fait du reste de Péra que n'ont pu dévorer les deux derniers incendies.

— La Porte nous communique la note suivante avec invitation de la publier :

« La mission de Sardaigne a cru devoir réclamer contre certaines expressions d'une note qui a paru, ces derniers jours, dans le *Journal de Constantinople*: on doit à la vérité de déclarer que par cette note on n'a voulu porter atteinte au caractère de personne; et, comme on ne révoque pas en doute la surveillance exercée jusqu'ici par la mission de Sardaigne sur ses nationaux et protégés, on a la confiance que cette surveillance sera la même à l'avenir; et, on reconnaît que les mesures prises par elle lors de la dispute qui eut lieu dernièrement près de l'hôtel de la mission, étaient conformes aux exigences des circonstances. »

Sur l'appel de MM. Lemmi, Chiellini et Loschi, une réunion des négociens appartenant à la colonie européenne, a eu lieu jeudi dernier, à la Bourse de Galata, et l'on y a formulé le vœu suivant dans la pièce que nous publions, et qui est déjà couverte de plus de cent-cinquante signatures :

Colonia Europea in Costantinopoli.

La colonia europea riunita quest'oggi 21 luglio 1848, nel locale della Borsa in Galata a ore due pomeridiane,

Per prendere in considerazione l'appello fatto alla stessa in data 15 luglio 1848, dai SS. dottor A. Chiellini, Adriano Lemmi e C.L. Loschi avvocati,

Fatta pubblica lettura del paragrafo pagine in dell'appello stesso, che incriminata dalla parola « *Forte* fino a quella di *Dovere* (a)

Considerato come l'unico appoggio che la colonia europea possa offrire ai sopracitati SS. appellanti, debba avere un carattere puramente morale;

La colonia stessa dichiara esplicitamente e senza nessuna riserva, che la domanda avanzata dai SS. Chiellini, Lemmi e Loschi, di voler esser processati e giudicati qui, è perfettamente conforme ai dettami della giustizia e al diritto comune;

Dichiara che questo voto sarà trasmesso a' presati SS. Chiellini, Lemmi e Loschi, ad evasione del loro appello.

Così fatto e deliberato in Galata di Costantinopoli, nel luogo, giorno, ed anno che sopra.

(*Seguono le firme.*)

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Depuis les terribles événemens de juin, Paris et la France entière sont tranquilles. La commission d'enquête sur cette insurrection a déjà entendu un grand nombre de témoins; elle accueille tous les citoyens, soit de Paris soit des départemens, qui ont des renseignemens à lui donner sur les faits politiques qui se sont passés dans les fatales journées du 23 juin et suivantes.— Par suite de cette enquête, les arrestations continuent.— Presque tous les insurgés interrogés jusqu'à ce jour suivent le même système de défense : ils déclarent avoir été forcés par la menace de faire des barricades et de prendre part à l'insurrection, sous peine d'être tués. Ils ne répondent à aucune autre question. — Des ordres viennent d'être envoyés par le ministre de la marine pour faire armer les bâtimens nécessaires au transport des insurgés qui subiront la peine de la déportation. Ces bâtimens formeront une escadre et seront sous le commandement d'un contre-amiral.

Bien que la tranquillité soit rétablie à Paris, le général Cavaignac, président du conseil des ministres, a déclaré dans la séance de l'assemblée nationale du 7 juillet, que, dans son opinion, la mise en état de siège de la capitale était une mesure qui devait être longuement prolongée. Quant à la suspension des journaux, le chef du gouvernement ne croit pas qu'elle ait un rapport nécessaire avec la mise en état de siège; ce sont deux mesures indépendantes l'une de l'autre, et dont l'une doit cesser et cessera probablement avant l'autre, mais seulement lorsque de nouvelles mesures qui seront proposées à l'Assemblée, auront remplacé pour le gouvernement la garantie qu'il a cru devoir chercher dans cette mesure dictatoriale.

Dans la séance du 3 juin, le général Cavaignac a annoncé à l'Assemblée la dissolution des ateliers nationaux et un ensemble de mesures financières destinées à atteindre indirectement et par une autre voie, le but que l'on s'était proposé par l'organisation de ces ateliers. Ainsi se trouve résolue cette grande question qui avait donné tant d'embarras au gouvernement.

En réponse à une note que lui a adressée le chargé d'affaires de Russie, le ministre des affaires étrangères a fait parvenir au représentant de l'empereur Nicolas une lettre dans laquelle il déclare qu'il n'existe aucune preuve de la participation directe ou indirecte de la Russie aux évènemens qui viennent d'ensanglanter Paris. Même déclaration a été faite à l'ambassadeur d'Angleterre. Une interpellation ayant été adressée à ce sujet à lord Palmerston dans la chambre des communes, le ministre a répondu en ces termes :

« Je suis heureux que l'honorable membre m'ait adressé cette question, qui me fournit l'occasion de proclamer qu'il n'y a rien d'aussi faux qu'une imputation de cette nature. Le gouvernement a eu des raisons de reconnaître la manière loyale dont le gouvernement provisoire et le conseil exécutif emploie établi en France ont conduit leurs relations avec l'Angleterre. Rien de plus loyal et de plus honorable, et quiconque connaît les principes qui président à la marche du gouvernement anglais, sous quelque ministère que ce soit, ne saurait douter que la conduite du ministère anglais n'ait été loyale et de bonne foi vis-à-vis de la France. »

Le nombre des victimes dans les journées de juin a été très grand des deux côtés. Quelques personnes l'évaluent à un total de 10,000 hommes, tant tués que blessés. La plupart des blessures sont horribles. Pour l'évaluation générale des pertes, il suffit de compter les généraux atteints. Sur dix généraux qui avaient des commandemens, sept ont été frappés, dont deux ont été tués. Voici leurs noms : tués, les généraux Négrier et Bréa; blessés, les généraux Bedeau, Duvivier, Damesme, Korte, Lafontaine, Fouché; n'ont pas été atteints, les généraux Lebreton, Perrot et Lamoricière. Ce dernier a eu deux chevaux tués sous lui. Les anciens militaires assurent que jamais, dans les batailles de l'Empire, la proportion des généraux tués et blessés n'a été aussi considérable, et que jamais dans les assauts livrés à des places fortes ou à des redoutes, on n'avait perdu autant de monde qu'aux barricades de Paris dans les terribles affaires de juin.

A l'Assemblée nationale, le comité de la guerre s'est occupé de la proposition de M. Rémilly ayant pour but de réunir une armée de 50,000 hommes aux environs de Paris. Cette proposition a été approuvée, et le comité a nommé rapporteur le général Oudinot. D'un autre côté, on lit dans les journaux de Paris :

« La division de l'armée des Alpes commandée par le général Magnan est arrivée le 5 à Vincennes; déjà la 1ère brigade, aux ordres du général Renault, est à pas de distance. Cette masse de nous habitions formerait un camp permanent près de Saint-Mars, position qui permettrait d'agir sur les derrières de l'insurrection, au cas où elle relèverait la tête.

« Les troupes de Paris seraient divisées en sept brigades, et confiées à autant de généraux. Il y aurait en outre deux généraux de division investis du commandement, l'un de la rive droite, l'autre de la rive gauche de la Seine. On dit que le général Neumayer, connu pour sa fermeté pendant les désordres de Lyon, est appelé à l'un de ces deux emplois.

« Toutes ces forces, avec la cavalerie et l'artillerie qu'elles comportent, produiraient un effectif d'environ 50,000 hommes, prendraient le nom d'*armée de Paris*, et resteraient placées sous le commandement immédiat du ministre de la guerre, afin que toute la célérité possible fût assurée à la transmission et à l'exécution des ordres dont peut dépendre le salut de Paris et de la France entière. »

Un vote grave a terminé la séance de l'Assemblée nationale du 5 juin. A une majorité de 314 voix contre 303, la Chambre, sur la proposition de M. Boujean, a retranché 5,000 fr. sur la somme de 1 million demandée par le ministre de l'instruction publique pour augmenter le traitement des instituteurs primaires. Par suite de ce vote, qui indiquait un manque de confiance, M. Carnot, ministre de l'instruction publique, a donné sa démission et a été remplacé par M. Vaulabelle.

M. le général Changarnier est nommé définitivement commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Par suite de l'attitude énergique du nouveau ministère de la République française, la confiance se rétablit rapidement. A la Bourse de Paris du 7 juin, le 5 pour cent était déjà à 82.

La France, le monde entier des lettres, du génie et de la gloire, viennent de faire une perte qui sera profondément sentie même au milieu du tumulte des révolutions.

M. de Chateaubriand est mort à Paris, le 4, à huit heures du matin. C'est une douleur de plus à ajouter à toutes les douleurs de la patrie; mais du moins M. de Chateaubriand a pu terminer paisiblement, au milieu des soins les plus touchans, une des vies les plus agitées, les plus glorieuses des temps modernes.

M. de Chateaubriand avait près de quatre-vingts ans.

ANGLETERRE.

Le ministère whig vient de subir un échec. L'amendement proposé par M. Anstey, pour qu'on différât la discussion des projets ministériels sur le secours accordé aux colonies des Indes occidentales, bien qu'il ait été combattu par sir Robert Peel et ses amis, n'a été rejeté qu'à une faible majorité de 15 voix. Les protectionnistes ont salué ce vote d'une acclamation triomphale. Ils y voient l'aurore d'une réaction contre le libre échange. Les journaux qui leur servent d'organe mettent le ministère en demeure de se retirer, après ce qu'ils appellent une défaite signalée, mais la Bourse n'est pas tout à fait de leur avis, car les consolidés qui avaient baissé sur le bruit que le ministère serait infailliblement battu, se sont relevés quand on a su qu'en définitive ses propositions avaient chance d'être adoptées.

Il y a eu une hausse considérable dans les Fonds publics anglais. Ils ont monté dans cinq ou six jours de 4 pour 100. La perspective de la reprise des affaires en France n'y a pas peu contribué.

Tous les journaux anglais s'accordent à constater un mouvement favorable dans les transactions commerciales. L'argent et l'or affluent à la banque d'Angleterre, appelés plutôt par le besoin de sécurité que par l'importance des affaires.

Lord Palmerston a déclaré dans la Chambre des Communes que les relations entre l'Angleterre et l'Espagne avaient lieu maintenant par l'intermédiaire des consuls.

Les correspondances allemandes prétendent que, par suite de représentations sérieuses du cabinet britannique, l'ambassadeur sarde, à Londres, a donné sa parole que Trieste ne serait ni bombardée, ni visitée par des troupes de débarquement.

Le cabinet de Saint-James a aussi demandé la levée du blocus.

ESPAGNE.

Voici comment le *Clamor publico* annonce l'entrée des généraux carlistes dans le Guipuzcoa et la Navarre :

« La nouvelle la plus importante reçue par le courrier d'hier, c'est l'entrée de l'ancien carlistes Cabrera en Catalogne, le 25 du mois passé, accompagné de quelques forces de cavalerie et d'infanterie organisées en France. Différentes lettres particulières assurent que la nouvelle est positive; mais les journaux de Barcelonne, quoiqu'ils donnent la nouvelle à leurs lecteurs, la mettent cependant en doute, déclarant que dans cette capitale il n'y avait encore rien d'officiel à ce sujet. Les forces dont Cabrera pourra disposer en Catalogne sont assez considérables; car on y compte environ 3,000 factieux divisés en un grand nombre de grandes et petites bandes. »

Il paraît, dit le même journal, que le secrétaire de la légation britannique, qui était resté chargé des affaires après le départ de M. Bulwer, a reçu hier du ministre des affaires étrangères ses passeports pour l'Angleterre.

Le *Daily-News* du 27 juin annonce, d'après son correspondant de Madrid, que la reine d'Espagne est enceinte, et que le cabinet espagnol se propose d'adresser prochainement à tous les cabinets un exposé des faits qui ont précédé et accompagné le renvoi de M. Bulwer de Madrid, pour rendre toute l'Europe juge du différend qui s'est élevé à ce sujet entre les gouvernemens d'Angleterre et d'Espagne.

ALLEMAGNE.

La diète germanique, dont la dissolution a été prononcée par le même arrêté de l'assemblée nationale de Francfort qui constituait un pouvoir exécutif central, vient de clore sa longue carrière par une adresse au nouveau vicaire impérial. Cette adresse est ainsi conçue :

« Monseigneur l'archiduc,

« Par un acte noble et solennel, l'assemblée nationale allemande vient de nommer V. A. I. administrateur de l'empire dans notre grande patrie. La diète germanique partage avec toute la nation le respect pour V. A. I., ainsi que les sentimens patriotiques qui se rattachent à ce grand événement, et la ferme confiance que ce choix sera salutaire et la meilleure garantie de l'honneur et de la liberté de notre patrie. Elle se hâte d'exprimer à V. M. I. ces convictions et ces sentimens, en la félicitant; mais ce qui est particulièrement agréable aux ministres des gouvernemens allemands réunis en diète, c'est de pouvoir donner à V. M. I. l'assurance que, même avant la clôture des délibérations d'un pouvoir central provisoire, ils avaient été autorisés par leurs gouvernemens à se prononcer pour l'élection de V. A. I. à une si haute fonction. Dans les circonstances graves où se trouve le pays, la diète germanique désire ardemment que V. A. I. réponde aussi promptement qu'il sera possible à la confiance générale et à la vocation à cette haute dignité, pour fortifier ainsi nos espérances, que la Providence voudra bien conduire la grande nation allemande à une nouvelle ère de salut et de grandeur. »

On se prémunit, à Berlin, contre une insurrection qui paraît imminente. La garde nationale s'emploie à transporter dans la capitale des munitions de guerre prises dans les forteresse de Spandau. Le château royal est rempli de cartouches.

La nouvelle de la cessation des hostilités entre le Danemarck et l'Allemagne a été acceptée comme à peu près certaine à la Bourse de Londres, où elle a causé une vive satisfaction. Des Lettres d'Altona assuraient que les préliminaires de la paix avaient été signés ayant pour base la séparation politique du Danemarck et du Schleswig. Ils reconnaîtraient aussi, suivant le *Morning-Chroniele*, le droit de succession dans la ligne masculine.

Les troupes danoises paraissent avoir battu en retraite devant les Prussiens, qui se portaient en avant. C'est à peine si les cavaliers lancés à leur poursuite ont pu faire quelques prisonniers. Le général Wrangel ne poussera pas au-delà des frontières du Jutland, avant d'avoir reçu les renforts nécessaires; mais en attendant, il distribuera ses troupes de manière à empêcher les Danois de rien entreprendre contre le Schleswig septentrional.

ITALIE.

Les nouvelles que nous recevons du quartier-général de l'armée italienne sous les ordres du roi Charles-Albert, dit le *Journal des Débats*, nous font pressentir qu'une affaire générale aura lieu sous peu. Voici du reste ce que nous mande notre correspondant :

« Quartier-général de Roverbella, le 29 juin.

« Notre roi est irrévocablement résolu à tenir ses engagemens pour la délivrance de la Vénétie. Quelques sacrifices que cela puisse coûter au Piémont, et malgré les efforts inouis que devront encore faire nos soldats, nous ne déposerons les armes que lorsque les Autrichiens auront repassé les Alpes. Si Charles-Albert avait voulu s'arrêter à l'Adige, il y a déjà long-temps que la guerre actuelle serait terminée; car, à cette condition, le cabinet de Vienne lui a fait faire plusieurs fois déjà des ouvertures de paix qui ont été constamment refusées par lui.

« Depuis quelque temps, de nouvelles troupes nous arrivent journellement de l'intérieur du royaume, pour renforcer notre centre d'opération. »

D'importantes modifications viennent d'être apportées à l'exécution du blocus de Trieste, et font espérer que la société du Lloyd Autrichien reprendra la ligne trop long-temps interrompue entre ce port et ceux de la Turquie. Le 6 juillet, le gouverneur de Trieste avait reçu, du contre-amiral Albini, commandant l'escadre de S. M. le roi de Sardaigne, la communication suivante :

Golfe de Trieste, 6 juillet 1848.

A S. Exc. le gouverneur de la ville et du littoral de Trieste.

Excellence,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que par suite d'ordres que je viens de recevoir de mon gouvernement, l'escadre que j'ai l'honneur de commander, permettra l'entrée dans le port de Trieste, et la sortie du même port, à tous navires marchands sans en excepter ceux sous pavillon autrichien, tout autant que les uns et les autres ne seront pas porteurs de troupes, d'armes, de matériel de guerre ou d'objets de contrebande maritime militaire, qui les rendront sujets à la visite.

Pour mettre les navires marchands, y compris ceux de l'Autriche, à l'abri de toute rigueur de la part de la flotte italienne, je vous prie de vouloir prévenir le commerce qu'il ne sera permis à aucun navire de traverser la ligne de bâtimens de guerre qui la composent, et qui est destinée à maintenir du blocus du port de Trieste; car on ferait feu sur celui qui voudrait enfreindre cette prescription.

Nuit durant, les navires de commerce devront toujours mouiller à une portée de canon loin des forces navales italiennes : ceux qui sortent, du côté de terre, ceux qui entrent, du côté du large, afin qu'on puisse procéder à leur visite dès le point du jour.

Je saisis cette occasion pour exprimer également à Votre Excellence que si les autorités loca-

---

(a) Forti adunque del nostro diritto, noi domandiamo ancora una volta di essere regolarmente processati, se qualcuno osera mai di accusarci IN FACCIA e regolarmente giudicati nelle vie e nelle forme qui usitate. Ed invochiamo l'appoggio di tutti i nostri fratelli Europei onde sia tolto ogni dubbio, ogni domanda. Ed abbiamo piena fiducia in voi, fratelli dilettissimi, e in quel giudo di delegazione che gli sentimenti sincere dal vostri petti, ed in quel sentimento da cui dovete tutti essere naturalmente compresi nel vedere tre vostri fratelli, tre cittadini italiani, tre padri di famiglia, ritenuti innocenti del più scandaloso arbitrario, e nel pentire che oggi ad ieri, domani a qualcuno di noi può toccare forse lo stesso indegno trattamento, senza nessun fatto della legge, essere cacciato da questo paese come criminale, senza aver potuto far udire la propria voce, la propria difesa.